

COMPTE- RENDU TECHNIQUE 2022 ET BUDGETS 2022 ET 2023



Poste de Saint Elix le Chateau



Poste du Fauga

Nos partenaires 2022:

89 communes et 3 communautés de communes





Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Haute-Garonne

52, rue Alfred Duménil - 31400 TOULOUSE
Tél: 05.61.52.05.65 – Courriel : adlfa.mp@anelfa.asso.fr

Communiqué suite à l'assemblée générale
du 25/02/22 à 10 h à St-Gaudens
**2022 : la première année sans prévention grêle
en Haute-Garonne depuis 1961 ?**

L'ADLFA.31 est une association à but non lucratif déclarée en 1961. Son action vise à l'atténuation des dommages liés aux aléas climatiques et plus particulièrement à la grêle. Elle s'adresse à toutes les personnes physiques ou morales intéressées et s'appuie sur le réseau de l'ANELFA auquel elle adhère pour mettre en place le dispositif de lutte contre la grêle le plus adapté au traitement des orages en France ([Anelfa : association nationale d'études et de lutte contre les fléaux atmosphériques - Etudes et prévention grêle](#))

L'association a tenu son assemblée générale le vendredi 25 février à Saint-Gaudens. Après le compte rendu technique de la campagne passée, les comptes de l'année 2021 ont été votés.

Lors de la présentation du projet de budget 2022, la baisse de participation du principal financeur (Airbus) invite les différents partenaires sollicités depuis de nombreuses années à clairement exprimer leur souhait ou non de poursuivre cette action en manifestant leur soutien financier.

La liste non exhaustive des partenaires potentiels est la suivante :

- la Chambre d'Agriculture qui représente le monde agricole dont on connaît la vulnérabilité face aux événements climatiques ;
- le Conseil Départemental car notre action est d'intérêt général et ne concerne pas que le monde agricole ;
- les assurances qui doivent s'engager dans le domaine de la prévention et réduire ainsi les frais de remboursements des dommages dont elles soulignent déjà la probable augmentation dans le cadre du réchauffement climatique ;
- les banques qui sont des acteurs du développement économique.
- les communes au titre de la protection des biens et des personnes ;
- les communautés de communes au titre du développement économique
- les entreprises particulièrement celles de l'aéronautique fortement implantées en Haute-Garonne qui peuvent subir des dommages coûteux.

L'assemblée a pris acte du fait que les engagements financiers actuellement connus ne permettent pas d'envisager le démarrage de la campagne le 13 avril. Depuis 1961, ce serait **la première année sans prévention** dans un des départements français le plus exposé à la grêle du fait d'une forte fréquence et d'une forte intensité de cet aléa à proximité des Pyrénées.

Les partenaires potentiels vont à nouveau être sollicités et **la campagne de prévention grêle 2022 ne démarrera pas avant que des engagements écrits permettent d'obtenir les fonds nécessaires à la poursuite de cette action.**

Toulouse, le 28/02/22
Le Président, Jacques LECLERC

CAMPAGNE 2022

Quelques jours avant l'Assemblée Générale du 25/02/22, Airbus a annoncé qu'il ne souhaitait pas reconduire sa participation de 100 000 € et baisser son financement à hauteur de 50 000 €. Lors de l'AG du 25/02/22, il a donc été décidé de ne pas démarrer la campagne tant que le budget complémentaire pour le fonctionnement de 64 postes n'était pas obtenu (cf communiqué de presse ci-contre).

Plusieurs démarches ont été faites et en particulier :

- Rencontre le 29/03/22 avec Airbus et la Chambre, seuls partenaires potentiels s'étant déplacés. Airbus a renouvelé sa volonté de verser seulement 50 000 €. La Chambre d'Agriculture a accepté de participer à hauteur de 2500 € (soit la moitié demandé).
- Le Crédit Agricole a annoncé une aide exceptionnelle de 2000 € en 2022 pour participer à hauteur de 1000 € ensuite (< 5000 € demandé). Par la suite Mme Berthet a rencontré Mme Ruslier, Directrice du secteur Assurances Crédit Agricole Toulouse 31 pour expliquer l'intérêt de la prévention. Cette rencontre n'a pas débouché sur une évolution de leur participation.
- Groupama reste sur le niveau de 2500 € (< 5000 € demandé) et **finalement n'a rien versé.**
- L'ACVA du Fousseret est la seule à avoir répondu favorablement à la demande de financement. Il semblerait que ces structures ne soient plus très actives et en tout cas le soutien de la Chambre semble avoir été inexistant auprès d'elles. On n'a pas non plus connaissance d'une rencontre organisée par la Chambre avec les assureurs pour appuyer nos démarches.
- M. Leclerc et Mme Berthet ont pu intervenir au début d'une réunion de la communauté de communes 5C qui comprend 104 communes pour expliquer le dispositif et la nécessité de trouver des financements. La communauté de commune n'a pas fait progresser sa participation mais il semble y avoir eu une amélioration du financement par les communes. Cela reste cependant modeste compte tenu des cotisations appelées.
- M. Leclerc et Mme Berthet ont rencontré M. Chollet et Mme Hanna à la Métropole de Toulouse. Leur réponse à notre sollicitation de financement est la suivante : « j'ai le regret de vous informer que nous ne pourrions malheureusement pas y donner une suite favorable. En effet, l'action proposée ne correspond pas à une action d'éducation à l'environnement et au développement durable. »
- Rencontre informelle de M. Bagneris (Conseiller Départemental) à l'occasion de l'inauguration de la Chambre d'Agriculture puis rencontre formelle avec le Président de l'Anelfa (D. Fédieu) qui est conseiller départemental en Gironde et Président de l'Adelfa.33. Cet échange entre collègues a eu lieu en présence de M. Boureau, ancien prévisionniste de Météo-France qui dénigre le dispositif. Le Conseil départemental a confirmé son refus pour 2023 dans un courrier signé par un administratif et identique (à la date près) au courrier des dernières années.

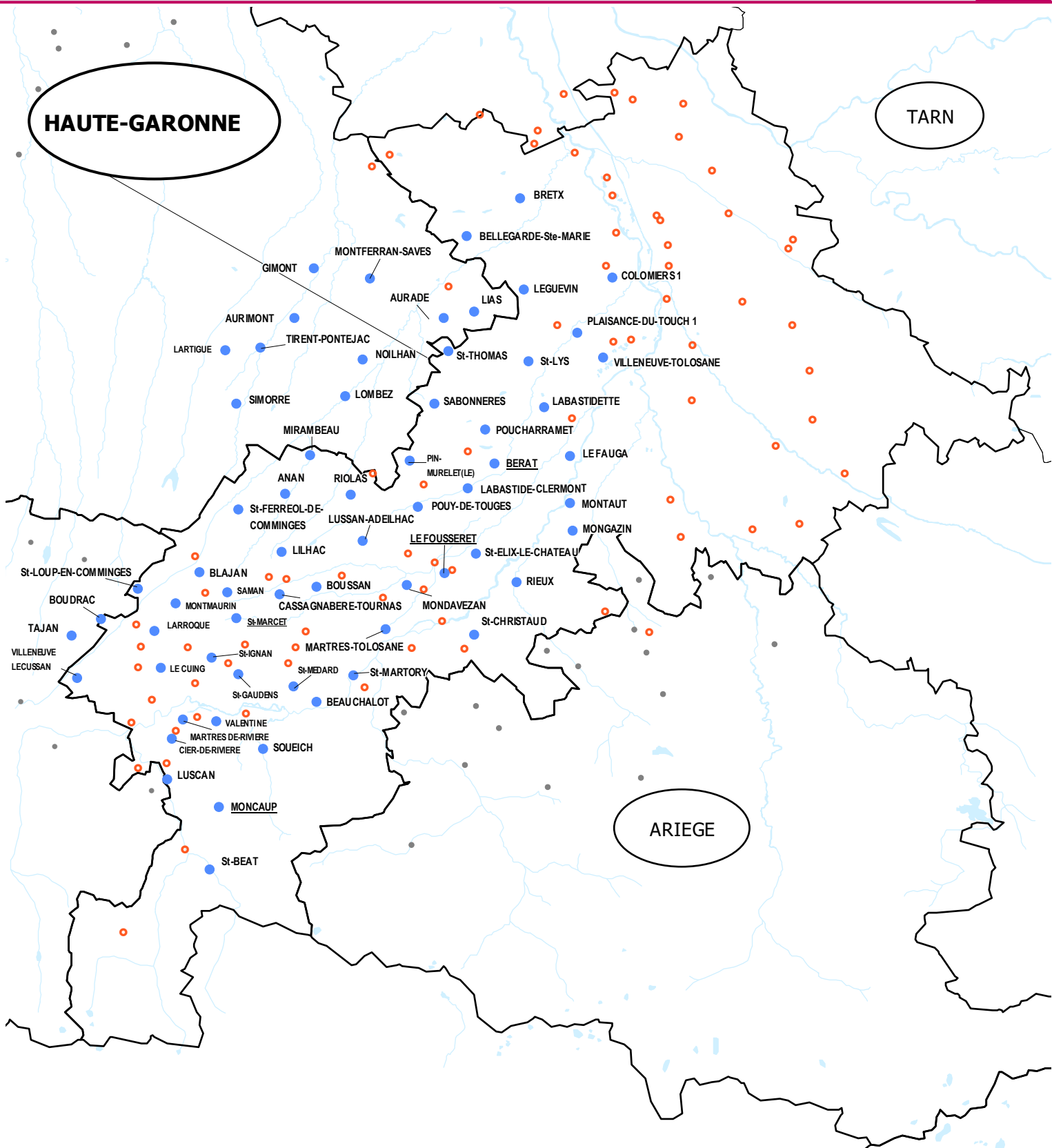
Le réseau était prêt à fonctionner à la date du 15 avril (générateurs installés et testés, solution livrée, ...). Tous les opérateurs n'attendaient qu'un signe de la part de l'ADLFA 31 ! Ce signe n'est pas venu et aucune alerte n'a été transmise en 2022 bien que l'Anelfa ait maintenu la prestation de prévision du risque grêle par Keraunos sur la Haute-Garonne.

I. Réseau

La tournée ayant été réalisée avant le 15 avril, la carte page 2 montre la répartition des 64 générateurs positionnés chez les opérateurs bénévoles du réseau.

Des mouvements de postes ont eu lieu début avril 2022 :

- 1 poste d'émission a été déplacé de **Cazaunous** (31131) à **Moncaup** (31349).
- 4 postes ont changé d'opérateurs : Bérat (31065), Boudrac (31078), Le Fousseret (31193), Saint-Marcet (31502)
- Aucun changement pour les grêlimètres.



Abréviations: E= Emission, M= Mesure

- générateur + grêlimètre (E+M)
- grêlimètre seul (M)

7 km

Grélimétrie

Les mesures physiques des chutes de grêle se sont poursuivies même si les générateurs n'étaient pas activés et l'intensité des chutes de grêle n'a pas pu être diminuée.

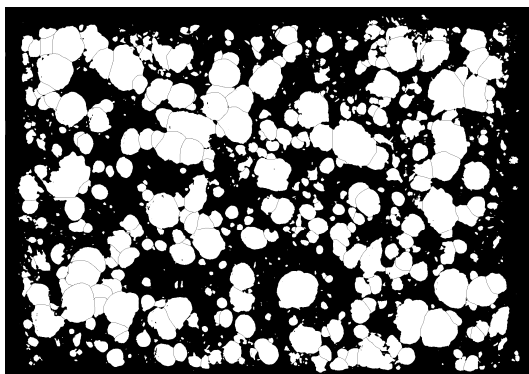
DATE	Code_INSEE	Commune et Précision	Heure locale	Durée min	Φ max mm	Nbre Grêlons /m ²	Masse Totale Kg/m ²	Energie Cinétique J/m ²
■ Réseau :31								
23/04/22	31349 / 1	MONDAVEZAN (MME VERGE)	11:00	30	12	28 514	2.892	169.5
23/04/22	31349 / 2	MONDAVEZAN (M. SAJOUS)	11:00		9	10 149	0.850	45.4
23/04/22	31503	SAINT-MARTORY	11:15	30	7	972	0.069	3.5
23/05/22	31109	CASSAGNABERE-TOURNAS	4:30	10	17	791	0.229	22.6
03/06/22	31172	ESPARRON			21	8 023	3.506	424.6
03/06/22	31498	SAINT-LOUP-EN-COMMINGES			7	1 674	0.143	7.7
03/06/22	31324	MARTRES-TOLOSANE	19:00	30	32	1 907	0.966	167.7
03/06/22	31336	MAZERES-SUR-SALAT	19:15	10	27	981	1.335	254.5
03/06/22	31170	ESCANECRABE	20:00	5	14	357	0.074	6.4
03/06/22	65437	TAJAN	20:00	5	14	2 021	0.498	44.6
03/06/22	31078	BOUDRAC	20:15	15	8	77	0.009	0.6
03/06/22	31109	CASSAGNABERE-TOURNAS	20:15	20	31	4 118	5.246	995.7
03/06/22	31425	PLAN (LE)	20:30		35	7 621	3.019	537.9
03/06/22	31503	SAINT-MARTORY	20:45	15	13	528	0.125	11.2
03/06/22	31135	CAZERES	21:15	15	20	3 052	0.866	84.6
04/06/22	31328	MAUREMONT			8	876	0.090	5.3
04/06/22	31551	TARABEL			7	86	0.010	0.6
04/06/22	31374	MONTESQUIEU-LAURAGAIS	22:30	20	19	1 665	0.317	28.6
23/06/22	31343	MIRAMBEAU			7	289	0.026	1.4
23/06/22	31479	ST-FERREOL-DE-COMMINGES	17:00	20	45	2 048	3.731	945.1
23/06/22	31456	RIOLAS	17:55		11	1 339	0.207	14.5
23/06/22	31454 / 2	RIEUMES (GENDARMERIE)	18:15	10	24	4 994	1.840	210.5
23/06/22	31283	LAUTIGNAC	18:28	9	28	2 916	0.832	95.9
23/06/22	31435	POUCHARRAMET	18:30		24	5 647	3.084	369.2
23/06/22	31008	ANAN	19:10	3	13	1 596	0.278	21.7
23/06/22	31419	PIN-MURELET (LE)	19:30	10	34	3 493	3.884	631.9
23/06/22	32210	LIAS	19:30	30	7	654	0.059	3.3
23/06/22	32213	LOMBEZ	19:30	15	12	1 472	0.273	21.4
05/09/22	32213	LOMBEZ	17:30	35	11	1 224	0.183	12.5
05/09/22	31181	FAUGA (LE)	18:00		19	724	0.334	39.1
05/09/22	31518	SAINT-THOMAS	19:00	15	10	1 433	0.148	9.0
05/09/22	32297	NOILHAN	19:00		21	2 347	0.893	111.0
05/09/22	32016	AURADE	19:15		10	924	0.112	7.1
05/09/22	32210	LIAS	19:15	5	9	241	0.039	2.7
14/09/22	31117	CASTELMAUROU	12:26		9	2 472	0.276	16.8
14/09/22	31116 / 1	CASTELGINEST (M. ARJO)	18:15	15	30	10 353	3.311	410.0
14/09/22	31116 / 2	CASTELGINEST (M. SERIN)	18:15	15	36	3 128	1.612	295.9
14/09/22	32447	TIRENT-PONTEJAC	19:00		10	1 646	0.210	13.6
14/09/22	32018	AURIMONT	19:15		10	3 061	0.404	26.1
14/09/22	32198	LARTIGUE	19:15		9	963	0.114	7.1
14/09/22	31033	AUTERIVE	20:05	2	10	587	0.094	6.7

2. Principaux orages 2022

On compte 7 journées orageuses au cours desquelles de la grêle a été observée et 41 plaques grélimétriques ont été dépouillées. Les mesures physiques tirées des plaques impactées, ainsi que les témoignages des opérateurs, ont permis de faire ressortir plusieurs journées marquantes, détaillées dans les pages suivantes.

- Orage du 03 juin 2022 : Grêle de 19h à 21h15

- Ø des grêlons de 7 à 35 mm sur 10 plaques récupérées. La plaque de **Cassagnabère-Tournas** présente l'énergie cinétique la plus importante de la journée du 03 juin :



Plaque de Cassagnabère-Tournas (31109) :

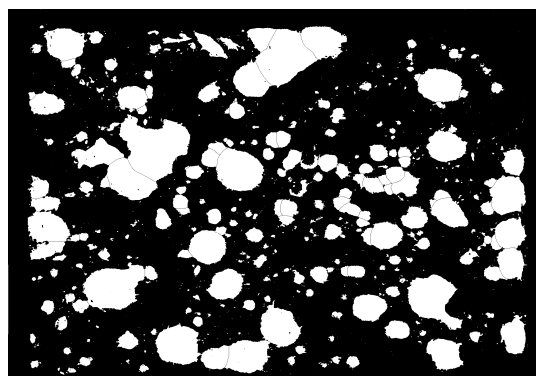
- Heure de la chute : 20h15
- Diamètre maximal des grêlons : 31 mm
- Nombre de grêlons au m² : 4118
- Masse de grêlons au m² : 5,25 kg
- Énergie cinétique au m² : 996 Joules

- Observations : On nous a signalé de très gros dégâts sur les communes touchées avec des toitures et des voitures impactées comme à Cassagnabère-Tournas ou à Mazères-du-Salat (village). De plus, de nombreuses cultures (en particulier céréalières) ont été fortement touchées par les impacts de grêle. Les dégâts étaient extrêmement violents et, parfois, très étendus sur les communes concernées.

Les réseaux du Gers et des Hautes Pyrénées ont été alertés et ont fonctionné. Les chutes ont été faibles sur les Hautes Pyrénées et bien moins fortes en intensité sur le Gers.

- Orage du 23 juin 2022 : Grêle de 17h à 19h30

- Ø des grêlons de 7 à 45 mm sur 10 plaques récupérées. La plaque de **Saint Ferréol en Comminges** présente l'énergie cinétique la plus forte du jour :



Plaque de Saint Ferréol en Comminges (31479)

- Heure de la chute : 17h00
- Diamètre maximal des grêlons : 45 mm
- Nombre de grêlons au m² : 2048
- Masse de grêlons au m² : 3,73 kg
- Énergie cinétique au m² : 945.1 Joules

- Observations : Des chutes de grêle très violentes ont été signalées par les observateurs.

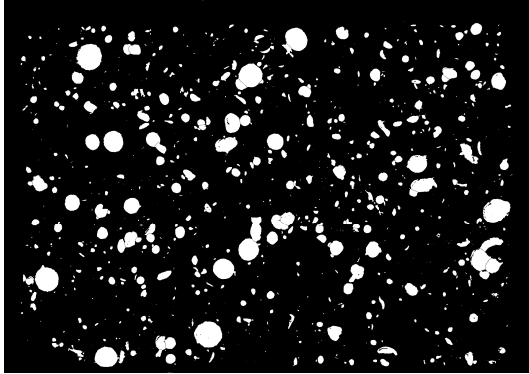
Vers 17h, c'est tout d'abord le secteur de Peguilhan et Saint-Ferréol en Comminges qui sont touchés avec des pertes sur cultures spectaculaires (100% sur céréales à St-Ferréol) et des impacts sur les toitures et les voitures.

Puis c'est un large secteur aux alentours de Rieumes qui a été impacté avec des pertes importantes sur maïs, blé, tournesol (100% sur maïs, 50% sur tournesol, 78 à 100% sur blé). Sur certains secteurs, 2 chutes de grêle ont eu lieu en l'espace de 3 heures comme à Bérat où des chutes ont été observées à 18h45 puis 21h. Le grélimètre a été emporté par le vent et la plaque a été perdue sur ce poste.

On peut aussi souligner les dégâts sur toitures, fragilisées voire trouées à Poucharramet, Berat, Le Pin Murelet, etc...

- Orage du 5 septembre 2022 : Grêle de 17h30 à 19h15

- Ø des grêlons de 9 à 21 mm sur 6 plaques récupérées. La plaque la plus importante de la journée du 30 juillet est celle de Noilhan (32) en prenant en compte tous les paramètres, en particulier l'énergie cinétique :



Plaque de Noilhan (32297)

- Heure de la chute : 19h00
- Diamètre maximal des grêlons : 21mm
- Nombre de grêlons au m² : 2347
- Masse de grêlons au m² : 0,893 kg
- Énergie cinétique au m² : 111 Joules

- Observations : De gros grêlons ont été signalés sur 2 secteurs : limite Gers / Haute-Garonne et sud de Muret. Les relevés sur plaques sont relativement peu significatifs car les plus fortes chutes ont eu lieu dans des secteurs où il n'y a pas de plaques. Parfois, la plaque impactée était illisible comme à Sabonnères. Les dégâts sur voitures toitures sont importantes dans le secteur du Gers – Haute-Garonne avec des voitures impactées, des cultures fortement touchées. La commune de Monblanc (limitrophe de la Haute Garonne) a été extrêmement touchée par ces orages (plus de 40 maisons sinistrées, nombreuses voitures impactées). Au Sud de Muret, de gros grêlons sont principalement tombés sur la commune de Lavernose-Lacasse (classe A3) avec quelques dégâts sur Le Fauga.

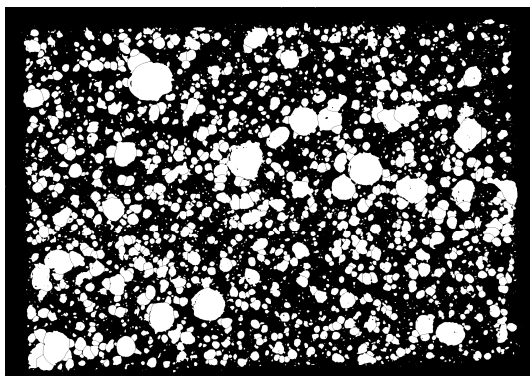


Grêlons signalés à Lavernose-Lacasse sur les réseaux sociaux. Chute du 5 septembre à 19h



- Orage du 14 septembre 2022 : Grêle de 18h15 à 20h05

- Ø des grêlons de 9 à 36 mm sur 7 plaques récupérées. Voici la plaque la plus importante de la journée du 30 juillet en prenant en compte tous les paramètres, en particulier l'énergie cinétique.



Plaque de Castelnest (31116)

- Heure de la chute : 18h15
- Diamètre maximal des grêlons : 30 mm
- Nombre de grêlons au m² : 10353
- Masse de grêlons au m² : 3,311 kg
- Énergie cinétique au m² : 410 Joules

- Observations : Témoignage de Jean Louis Serin, observateur à Castelnest : "Les grêlons qui sont tombés sur Castelnest étaient aussi gros que des cochonnets de pétanque. Ils ont totalement détruit les tomates du jardin ! En 37 ans d'observations pour Météo France sur Castelnest, je n'avais jamais

vu une telle grêle surtout avec si peu d'éclairs et de tonnerre. Un coup de vent violent l'accompagnait. Les cabanons et salons de jardins ont souffert, quelques petites branches d'arbres sont tombées. »

Cet orage a ensuite touché la commune de Saint-Loup-Cammas, Pechbonnieu, Lapeyrouse-Fossat ... La photo ci-contre, prise par Jean-Louis Seurin montre le cumulonimbus en approche.

Dans un milieu principalement urbain, les dégâts sont importants sur carrosseries de véhicules, bâtiments et jardins de particuliers. Il n'y a pas eu de blessés ce qui aurait pu arriver compte tenu de la violence de ces orages.

Ceux-ci ont ensuite continué vers Garidech et Castelmaurou causant des pertes sur cultures mais malheureusement, nous avons peu d'observateurs dans ces secteurs de la Haute-Garonne. Enfin dans le Gers, dans une zone limitrophe de notre poste le plus à l'Est (Lartigue), sur Seissan et Castelnaud-Barbarrens, des chutes de grêle localisées et très violentes ont été relevées.



Pare-Brise cassée à la suite de l'impact de grêlons (@actutoulouse)



Grêle observée à Garidech

COMPTE-RENDU FINANCIER

I. COMPTE de RÉSULTAT du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ce compte de résultat a été établi à partir :

- Des opérations courantes (recettes et dépenses de l'exercice 2022 enregistrées au 31 décembre ainsi que celles à réaliser : créances et dettes au 31/12/2022).
- De la variation des stocks de matières premières et du calcul des amortissements.

COMPTE de RÉSULTAT du 01/01/2022 au 31/12/2022

Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Haute-Garonne

	I		II		III		IV		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
CHARGES					PRODUITS				
Achat solution	23 588	30 855			SUBVENTION Conseil Départemental 31				
Variation de stock de solution	9 717	- 30 855			Communes	8 260	11 680		
Achat matériel	3 461	2 462			Communautés de Communes	1 700	1 900		
Eau, gaz, électricité	431	431			TOTAL COTISATIONS				
Fournitures administratives et divers	1 465	1 065			(communes & Com de com)	9 960	13 580		
Carburant	1 451	751			Airbus	100 000	-		
TOTAL CONSOMMATION	40 112	4 709			ATR	-	-		
Sous-traitance (Météo-France - gelées)	-	-			Groupama	2 500	-		
Entretien, maintenance (véhicule, informatique, locaux)	833	847			Crédit-Agricole	1 000	2 000		
Assurances	2 052	2 086			Chambre d'Agriculture		2 500		
Documentation générale, Foire et exposition, Locations	614	-			Toulouse Enchères Automobiles	1 200	-		
Gratification bénévoles					Entreprises agricoles, maraichères, pépinières	300	500		
Transport de la solution	4 200	4 500			ACVA Le Fousseret	-	1 000		
Déplacement, réception, assemblée générale	1 641	3 631			TOTAL AUTRES PARTENAIRES	105 000	6 000		
Frais télécom, Affranchissement, services bancaires	3 518	1 458			Produits des activités annexes - Divers	1 636	47		
Participation aux charges communes Anelfa	42 556	42 556			Remboursement mise à disposition personnel	18 847	19 748		
Remise exceptionnelle de participation	- 3 611				Produits divers de gestion courante	285			
Cotisation Anelfa	150	150			Produits Exceptionnels				
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	51 953	55 227			Transfert de charges				
Impôts, taxes et versements assimilés	185	161			TOTAL PRODUITS DIVERS	20 767	19 795		
Rémunération du personnel	27 780	29 607			Intérêts comptes financiers	316	690		
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 096	10 718			TOTAL PRODUITS FINANCIERS	316	690		
Personnel détaché à l'association	11 669	12 477							
Autres charges de personnel (Ticket rest., formation)	1 191	1 195							
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	50 920	54 159							
Charges diverses									
Dotation aux amortissements									
TOTAL CHARGES	142 985	114 095			TOTAL PRODUITS	136 043	40 065		
<i>Résultat de l'exercice créditeur</i>					<i>Résultat de l'exercice débiteur</i>	6 942	74 030		
Évaluation des contributions volontaires en nature									
864 : Opérateurs Bénévoles	14 085		870 : Bénévolat		14 085	-			
TOTAL GÉNÉRAL	157 070	114 095	TOTAL GÉNÉRAL		128 452	114 095			

Le résultat est déficitaire de 74 030 € pour l'exercice 2022

1.1. Charges

(Les écarts correspondent à la variation entre le montant 2022 et le montant 2021)

Consommation : - 35 403 € €

La solution achetée et livrée en début de campagne n'a pas été consommée et est donc restée en stock chez les opérateurs.

Année	2021	2022
Achat (en litres)	4 625	6 050
Consommation de la campagne (en litres)	7 865	0
Stock fin (en litres)	6 755	12 805

Services extérieurs : + 3 274 €

La principale variation de ce chapitre provient du fait qu'il n'y a pas eu de remise exceptionnelle de participation comme en 2021.

Charges de personnel : + 3 239 €

Les charges de personnel ont évolué en fonction de l'évolution normale des rémunérations et en particulier suite à l'augmentation de la valeur du point de la chambre d'agriculture dans le contexte inflationniste. Le technicien (qui travaille à 45% pour l'Anelfa) a maintenu le lien avec les opérateurs Adlfa.31 et est resté en appui des administratifs qui ont fait les démarches de financement. Son maintien était une condition pour une reprise rapide de la campagne.

Évaluation des contributions en nature – 14 085 €

Pas d'alerte donc la contribution est comptée à zéro même si les opérateurs ont participé aux opérations de mise en place des générateurs de début de campagne.

1.2. Produits

Subventions communes et communautés de com. : +3620 €

Vingt communes, peut être sensibilisées par notre intervention au cours d'une réunion à la Com.Com. des 3C, ont versé une contribution en 2022 alors qu'elles n'en avaient pas versé en 2021.

Six communes n'ont pas renouvelé leur engagement de 2021. Au total, 89 communes et 3 communautés de communes ont contribué.

Communes ayant versé en 2021 mais pas en 2022	Barème cotisation	Cotisation versée 2021	Cotisation versée 2022
BEZINS-GARRAUX	50 €	50 €	0 €
BOUSSAN	100 €	100 €	0 €
LE CUING	200 €	200 €	0 €
LILHAC	100 €	200 €	0 €
MONTGEARD	200 €	100 €	0 €
MONTMAURIN	100 €	100 €	0 €
Gains Communes	750 €	750 €	0 €

Communautés de communes	Barème cotisation	Cotisation versée 2021	Cotisation versée 2022
Cœur Coteaux du Comminges	1 000 €	500 €	500 €
Cœur de Garonne	1 000 €	200 €	400 €
CC de la Save et du Touch	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	3 000 €	1 700 €	1 900 €

Subventions partenaires : - 99 000 €

Pour rappel, le Conseil départemental qui était le principal financeur de l'association jusqu'en 2015 a complètement cessé de financer la lutte contre la grêle depuis 2017.

Le Crédit Agricole a versé 2 000 € jusqu'en 2019 puis 1 000 € en 2020 et 2021. La banque a accepté de remonter exceptionnellement sa contribution en 2022.

La Chambre d'Agriculture a voulu marquer son soutien à notre action en versant 2500 €.

Groupama, la seule assurance participante mais aussi celle qui est la plus ancrée dans le monde agricole a promis de renouveler sa participation de 2500 € mais n'a jamais versé ce montant.

Airbus n'a pas participé du fait de la suspension des alertes.

PARTENAIRES	Participation attendue (€)	Participation versée (€)	Ecart
Conseil départemental	50 000	0	-50 000
Communes	161 150	11 680	-149 470
Communautés de communes	18 500	1 900	-16 600
Airbus	100 000	0	-100 000
ATR	10 000	0	-10 000
Groupama	5 000	0	- 5 000
Crédit-Agricole	5 000	2 000	-3 000
Entreprises agricoles, maraichères, pépinières	300	500	+ 200
Chambre d'Agriculture	5 000	2 500	- 2 500
ACVA (24 structures)	24 000	1 000	- 23 000

Remboursement mise à disposition de personnel : + 902 €

La convention Anelfa/Adlfa.31 définit la part du salaire du technicien ADLFA.31 pris en charge par l'Anelfa soit 45% de 1 ETP.

2. BILAN au 31/12/2022

À cette date, le bilan fait apparaître un **ACTIF** d'un montant global de **112 978 €**.

- Valeurs immobilisées nettes : 0 €.
- Le volume du stock de solution de fin de campagne a beaucoup augmenté (12 805 ℓ en 2022 contre 6 755 ℓ en 2021). Mais attention car **une partie de ce stock correspond à la solution achetée en 2022 qui n'a pas été réglée à l'Anelfa**. Sa reprise par l'association nationale doit permettre de diminuer la dette envers cette structure mais elle n'a pas encore été récupérée.
- Les valeurs disponibles au 31 décembre peuvent paraître importantes mais cette trésorerie est nécessaire pour gérer la situation du salarié de l'Adlfa.31.

Le PASSIF fait apparaître :

- Des fonds associatifs en baisse puisque le résultat est déficitaire en 2022.
- Des dettes à court terme envers l'ANELFA correspondant aux frais de campagne non encore réglés.

BILAN au 31/12/2022

ACTIF	2021	2022	PASSIF	2021	2022
VALEURS IMMOBILISÉES NETTES			FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	108 784	34 754
Valeur brute	71 958	71 958	Capital et réserve	115 726	108 784
- Amortissement cumulé	-71 958	71 958	Résultat de l'exercice	- 6 942	- 74 030
STOCK DE SOLUTION	34 451	65 306			
VALEURS RÉALISABLES À COURT TERME	5 912	4 153	DETTES A COURT TERME	33 430	78 224
Créances Anelfa et Organismes sociaux	3 631	1 953	ANELFA	28 834	73 603
Comptes de Tiers	100	100	Autres dettes fournisseurs	2	
Subvention à recevoir	1 000	2 100	Dettes fiscales et sociales	4 595	4 621
Produits à recevoir	1 181		Produits constatés d'avance		
VALEURS DISPONIBLES (Comptes financiers)	101 852	43 519			
Comptes à vue CRCA	35 118	7 829			
Livret A	63 314	34 688			
Compte CSL Association +	3 420	1 002			
TOTAL ACTIF	142 214	112 978	TOTAL PASSIF	142 214	112 978

Liste des communes ayant versé une cotisation à l'Adlfa.31 depuis 2017 et leur contribution en 2022 en comparaison de 2021

COMMUNES	Barème Cotisation Communale	Cotisation versées 2021	Cotisation versée 2022
AIGNES	100 €	100 €	50 €
AMBAX	50 €		
ANAN	200 €	100 €	200 €
ARDIÈGE	200 €	200 €	200 €
ARGUENOS	50 €	50 €	50 €
ARNAUD-GUILHEM	100 €	50 €	50 €
AULON	200 €	200 €	200 €
AURADE	200 €	100 €	100 €
AURIGNAC	200 €	100 €	200 €
AUSSEING	50 €		50 €
BALESTA	100 €	50 €	100 €
BAZUS	200 €	100 €	100 €
BELBERAUD	200 €		200 €
BELLEGARDE SAINTE MARIE	100 €		100 €
BENQUE	100 €	50 €	100 €
BEZINS-GARRAUX	50 €	50 €	
BLAJAN	200 €		
BOISSEDE	50 €	50 €	50 €
BOUDRAC	100 €	50 €	100 €
BOUSSAN	100 €	100 €	
BOUSSENS	200 €	200 €	400 €
BOUZIN	50 €	50 €	50 €
CARDEILHAC	200 €	100 €	100 €
CASAGNABERE-TOURNAS	200 €	200 €	200 €
CASTAGNAC	200 €		
CASTELGAILLARD	50 €	50 €	50 €
CASTÉRA-VIGNOLES	50 €	50 €	50 €
CASTILLON-de-Saint-MARTORY	200 €		200 €
CAUBIAC	200 €		- €
CAZARIL-TAMBOURÈS	50 €	100 €	100 €
CHARLAS	200 €	400 €	400 €
CIADOUX	200 €	100 €	100 €
CORNEBARRIEU	1 000 €	200 €	200 €
CUGURON	100 €	50 €	100 €
ÉOUX	100 €	50 €	100 €
ESCANECRABE	200 €	100 €	100 €
ESPARRON	50 €	50 €	50 €
ESTANCARBON	200 €		200 €
FABAS	100 €	50 €	100 €
FRANQUEVIELLE	200 €		
FRONTON	1 000 €	200 €	200 €
GAILLAC-TOULZA	200 €		
GOUDIX	50 €		50 €
GRENADE	1 000 €	200 €	200 €
LABASTIDE-PAUMES	100 €		100 €
LABASTIDETTE	500 €	500 €	500 €
LAHAGE	100 €	100 €	100 €
LARCAN	100 €		100 €
LARROQUE	200 €	150 €	200 €
LATOUE	200 €		200 €
LECUSSAN	200 €		200 €
LE CUIING	200 €	200 €	
LE FAUGA	500 €	200 €	200 €
LE FOUSSET	200 €	150 €	150 €
LESPUGUE	50 €	50 €	50 €
LIEOUX	100 €		50 €
LILHAC	100 €	200 €	
LOUDET	100 €	80 €	80 €
LUSSAN-ADEILHAC	100 €	150 €	150 €
MARQUEFAVE	200 €		
MARTISSERRE	50 €	50 €	50 €
MARTRES-DE-RIVIERE	200 €	80 €	100 €
MARTRES-TOLOSANE	500 €	150 €	150 €
MAZÈRES-SUR-SALAT	200 €		
MIRAMBEAU	50 €	50 €	50 €
MONDILHAN	50 €	50 €	50 €

COMMUNES	Barème Cotisation Communale	Cotisation versées 2021	Cotisation versée 2022
MONDOUZIL	100 €	50 €	50 €
MONTBERNARD	100 €		
MONTESQUIEU-GUITTAUT	100 €	200 €	200 €
MONTGAZIN	100 €	100 €	100 €
MONTGEARD	200 €	100 €	
MONTMAURIN	100 €	100 €	
MONTOUSSIN	100 €		100 €
NIZAN-GESSE	50 €	100 €	100 €
NOILHAN	200 €	200 €	200 €
PÉGUILHAN	200 €	200 €	200 €
LE PIN-MURELET	100 €		100 €
PEYRISSAS	50 €	50 €	50 €
POLASTRON	50 €		
PONLAT-TAILLEBOURG	200 €		200 €
PORTET SUR GARONNE	1 000 €		
POUCHARRAMET	200 €	50 €	50 €
PUYMAURIN	200 €		400 €
REGADES	100 €		
RIEUX-VOLVESTRE	500 €	150 €	150 €
RIOLAS	50 €		50 €
ROQUES-SUR-GARONNE	1 000 €		
SABONNÈRES	200 €		200 €
SAINTE-ANDRÉ	100 €	70 €	100 €
SAINTE-CHRISTAUD	100 €	100 €	100 €
SAINTE-ELIX-SÉGLAN	50 €		
SAINTE-LARY BOUJEAN	100 €		50 €
SAINTE-LOUP-EN-COMMINGES	50 €	80 €	100 €
SAINTE-MARCEL-PAULEL	200 €	100 €	200 €
SAINTE-MARTORY	200 €	100 €	100 €
SAINTE-PÉ-DELBOSEC	100 €	50 €	50 €
SAINTE-PLANCARD	200 €	100 €	200 €
SAINTE-THOMAS	200 €	200 €	200 €
SALIES-DU-SALAT	200 €		200 €
SAMAN	100 €	50 €	100 €
SAMOILLAN	100 €	50 €	50 €
SARRECAVE	50 €	50 €	50 €
SAUX-ET-POMARÈDE	200 €		200 €
SEDEILHAC	50 €	50 €	50 €
SEPX	100 €		100 €
SOUÉICH	200 €	100 €	100 €
VALENTINE	200 €	100 €	100 €
VERFEIL	500 €		
VILLENEUVE-LÉCUSSAN	200 €	100 €	200 €
TOTAL	20650	8 260 €	11 680 €

Nombre de communes

73

89

CAMPAGNE 2023

De nouveaux contacts ont été pris avec la Chambre d'Agriculture 31 qui représente 4 877 exploitations agricoles pour 329 000 ha de SAU. M Atès et Mme Lacourt ont reçu M. Leclerc, M. Lucciti et Mme Berthet en présence du représentant de la FDSEA de Haute-Garonne (JF Lamassé). Les élus actuels de la Chambre ont clairement indiqué ne pas pouvoir financer au-delà de 2500 €. M. Atès a souhaité que les agriculteurs s'expriment sur cette question et a chargé la FDSEA de faire remonter les avis concernant la situation. Mme Berthet s'est proposée pour venir expliquer l'action de l'Adlfa.31 au cours des réunions du syndicat mais elle n'a jamais été sollicitée par M. Lamassé.

La situation budgétaire s'aggravant, le licenciement de Sébastien Lambert a été acté lors du bureau du 19/01/23. Une proposition de reclassement lui a été faite par l'Anelfa mais il l'a refusée. Le licenciement pour motif économique lui a été signifié et il a accepté le Congé de Sécurisation Professionnelle lui permettant d'être accompagné pour se former et retrouver du travail. Il a quitté l'association le 6/03/23.

Airbus a repris contact fin mars avec l'idée de financer à nouveau les campagnes de prévention au même niveau que 2021 pendant 3 ans puis de redescendre à 50% ensuite. Dans la mesure où le personnel technique a été licencié et le personnel administratif s'est vu confier d'autres missions en remplacement, les conditions de reprise ne pouvaient pas être les mêmes qu'en 2021. Une contribution de 140 000 € a donc été demandée et Airbus n'est pas allé plus loin pour négocier une reprise.

La dernière réunion du bureau du 29 septembre 2023 a constaté l'impossibilité de poursuivre l'action de l'Adlfa.31. Dans la mesure où les statuts de l'Adlfa.31 ne prévoient pas la mise en sommeil de l'association il faut donc envisager la dissolution de celle-ci.

Le budget ci-après indique la situation budgétaire prévisible au 31/12/2023.

	I		II		III		IV	
CHARGES	2022	2023	PRODUITS		2022	2023		
Achat solution	30 855	- 30 855	SUBVENTION Conseil Départemental 31					
Variation de stock de solution	- 30 855	30 855	Communes		11 680		3 940	
Achat matériel	2 462	-	Communautés de Communes (3 en 2021 & 2022)		1 900			
Eau, gaz, électricité	431	-	TOTAL COTISATIONS					
Fournitures administratives et divers	1 065	-	(communes & Com de com)		13 580		3 940	
Carburant	751	385	Airbus		-		-	
TOTAL CONSOMMATION	4 709	385	ATR		-		-	
Sous-traitance (Météo-France - gelées)	-	-	Groupama		-		-	
Entretien, maintenance (véhicule, informatique, locaux)	847	-	Crédit-Agricole		2 000		-	
Assurances	2 086	2 146	Chambre d'Agriculture		2 500		-	
Documentation générale, Foire et exposition, Locations	-	-	Toulouse Enchères Automobiles		-		-	
Gratification bénévoles			Entreprises agricoles, maraichères, pépinières		500		-	
Transport de la solution	4 500	4 500	ACVA Le Fousseret		1 000		-	
Déplacement, réception, assemblée générale	3 631	3 671	TOTAL AUTRES PARTENAIRES		6 000		-	
Frais télécom, Affranchissement, services bancaires	1 458	244	Produits des activités annexes - Divers		47		21	
Participation aux charges communes Anelfa	42 556		Remboursement mise à disposition personnel		19 748		13 015	
Remise exceptionnelle de participation			Produits divers de gestion courante					
Cotisation Anelfa	150	150	Produits Exceptionnels					
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	55 227	10 711	Transfert de charges					
Impôts, taxes et versements assimilés	161	26	TOTAL PRODUITS DIVERS		19 795		13 036	
Rémunération du personnel	29 607	19 721	Intérêts comptes financiers		690		-	
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 718	1 837	TOTAL PRODUITS FINANCIERS		690		-	
Personnel détaché à l'association	12 477	2 959						
Autres charges de personnel (TR,Transport, CSP)	1 195	10 479						
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	54 159	35 022						
Charges diverses								
Dotation aux amortissements								
TOTAL CHARGES	114 095	46 118	TOTAL PRODUITS		40 065		16 976	
<i>Résultat de l'exercice créditeur</i>			<i>Résultat de l'exercice débiteur</i>		74 030		29 142	

La solution livrée en 2022 n'ayant pas été payée par l'Adlfa.31, elle sera reprise par l'Anelfa début décembre et fera l'objet d'un avoir. Les générateurs, qui appartiennent à l'Anelfa, seront récupérés dans chaque poste et rendus à l'association nationale comme le prévoit la convention de mise à disposition du matériel et le règlement intérieur de l'Anelfa.

Une fois le matériel et la solution récupérée, il restera à régler à l'Anelfa, le solde de la campagne 2022 soit 38 000 € environ. L'association n'ayant pas la trésorerie nécessaire, elle ne pourra pas honorer la totalité de cette dette. Elle demandera à l'Anelfa de renoncer à cette créance dans la mesure où l'association n'a pu réaliser de campagne de prévention en 2022. En compensation, tous les avoirs encore en possession de l'Adlfa.31 et surtout la solution restante fin 2021 seront remis à l'associations nationale.

D'autre part, tout sera fait pour que le réseau de grêlimètres puisse poursuivre la mesure débutée en 1988 mais les conditions pour la poursuite de cette mesure sont les suivantes :

- acceptation par les bénévoles de garder le grêlimètre et de tenir informé l'Anelfa des chutes en notant la date et l'heure ;
- prise en charge technique par l'Anelfa du dispositif : information de début et fin de campagne, envoi et réception par la poste des plaques impactées, dépouillement des plaques ;
- suivi personnalisé des observateurs : visite des postes et recherche de nouveaux emplacements en cas de défection des observateurs existants.

Le suivi personnalisé nécessaire pour le maintien d'un réseau actif nécessite qu'une personne soit pris en charge financièrement pour son salaire et ses déplacements pendant un mois par an environ. Un dossier a été envoyé au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour qu'il étudie cette prise en charge.

Interview de Jacques Leclerc dans la dépêche



[Accueil](#) / [France - Monde](#) / [Météo](#)

Prévention de la grêle : 'Nous évitons la peur et les traumatismes'



Jacques Leclerc, président de l'association de lutte contre les fléaux atmosphériques.



[Météo](#), [Environnement](#), [Haute-Garonne](#)

L'association départementale de lutte contre les fléaux atmosphériques de la Haute-Garonne (ADLFA), qui étudie et prévient les aléas climatiques, notamment les dégâts liés à la grêle, a annoncé la fin de son activité. Son président s'explique.

Votre association de prévention de la grêle existe depuis 1961 quelles sont vos missions ?

Nous avons effectivement commencé notre activité en 1961, il y a plus de 60 ans. L'idée de départ est d'atténuer les dommages liés aux aléas climatiques et plus particulièrement à la grêle. Nous proposons nos services à toutes les personnes physiques ou morales intéressées et nous nous appuyons sur le réseau national pour mettre en place le dispositif de lutte contre la grêle le plus adapté au traitement des orages en France. Notre programme de traitement des orages à grêle est basé sur l'ensemencement préventif avec des noyaux de congélation émis à partir de 64 générateurs au sol d'iodure d'argent, répartis le long de l'Atlantique et des Pyrénées. Soixante ans plus tard, cette méthode fait partie des trois seules préconisées par l'Organisation météorologique mondiale et en fait c'est l'unique méthode applicable en France pour des raisons pratiques et économiques.

Vous avez développé un processus de réduction des grêlons, comment ça marche ?

Le principe consiste à introduire artificiellement de l'iodure d'argent dans les nuages à grêle. L'iodure d'argent augmente le nombre de cristaux de glace dans les nuages, ce qui permet de diminuer la taille des grêlons. Autrement dit, il y a plus de noyaux de glaciation dans les nuages, les gouttes d'eau ont donc plus de matière sur lesquelles se suspendre. Les grêlons, plus petits, fondent en partie ou en totalité avant d'atteindre le sol. L'intensité de la chute de grêle est alors réduite. Pour réaliser cet ensemencement des nuages, l'ANELFA a mis au point un dispositif assuré par un réseau terrestre de générateurs de vortex. Ils dispersent les noyaux glaçogènes d'iodure d'argent aux racines des courants ascendants qui produisent les orages. Les zones à ensemenecer sont déterminées par les bulletins météo reçus par l'Anelfa. Plusieurs critères sont pris en compte comme la vitesse de l'orage et sa direction de déplacement. Pour couvrir de larges zones, les générateurs installés en réseau sur un territoire sont espacés d'environ dix kilomètres. C'est le réseau qui fait la différence, car une action isolée n'aurait pas la même efficacité.

« Un réseau de générateurs de vortex disperse les noyaux glaçogènes d'iodure d'argent »

Votre veille intéresse l'agriculture mais aussi les particuliers et l'aviation...

En luttant contre la grêle, nous défendons les biens et les personnes. Les habitations, voitures, véhicules ou les bâtiments professionnels, ... Savez-vous qu'une voiture grêlée a un coût de réparation moyen de 4 500 euros ? Imaginez pour un avion... Et les assurances ne remboursent que si la valeur « argus » est supérieure, sinon le véhicule est mis en épave et donc inutilisable... Évidemment notre action intéresse le monde de l'agriculture et preuve s'il en est, 90 % de nos bénévoles sans lesquels aucune action de lutte ne serait possible, sont issus du monde agricole. Il ne faut pas oublier non plus, la peur et le traumatisme que suscitent les aléas climatiques, les orages de grêle en particulier. Et que nous évitons grâce à la prévention.

Vous annoncez aujourd'hui une fin de vos activités pour des raisons de financement, qu'en est-il ? Votre mission n'est plus considérée comme d'utilité publique ?

Nous renonçons faute de moyens financiers. Nous avons été abandonnés en 2017 par le conseil départemental qui était un financeur historique et quasi exclusif pendant plus de 50 ans, la contribution d'Airbus a été réduite de plus de moitié, les communautés de communes ne participent plus et nous avons peu d'apport des structures telles que la Chambre d'agriculture, les banques ou les assurances. Il ne nous reste plus que l'engagement de quelques dizaines de « petites » municipalités pour des sommes inférieures à 200 euros ce qui nous a amenés à licencier notre technicien, qui était le pilier de notre action de terrain et contact respecté de nos bénévoles.

Quels moyens vous manque-t-il, aujourd'hui pour continuer votre activité ?

À peu près tout, des soutiens « engagés », des financeurs, du personnel qualifié ou à former et l'assurance de retrouver ce que personne n'a été capable de mobiliser, à part notre association : des bénévoles

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DE LUTTE CONTRE LES FLÉAUX
ATMOSPHÉRIQUES DE LA HAUTE-GARONNE

Siège Social :



Etudes et Prévention Grêle

52 rue Alfred-Duméril - 31400 TOULOUSE

05.61.52.05.65

E-mail : adlfa.mp@anelfa.asso.fr

www.anelfa.asso.fr

Rubrique : Réseaux Adhérents

Remerciements

Nous remercions vivement les responsables des stations d'émission et de mesure, tous bénévoles, pour leur implication dans un dispositif qui les contraignait à agir 7j/7 entre le 15 avril et le 15 octobre. Leur engagement pour un système collectif et solidaire visant à diminuer les dégâts par la grêle au bénéfice de tous en Haute Garonne doit être souligné. Certains ont pris la responsabilité d'un appareil depuis plus de 40 ans et l'ont fait fonctionner avec un dévouement remarquable.

Nous remercions aussi les salariés impliqués et en particulier les techniciens du réseau de l'Adlfa.31 ayant animé ce réseau de terrain en créant du lien et en donnant du sens dans des territoires ruraux.